

CONVOCATION

Date : 17 septembre 2024

Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39
exercice :
Présents : 25
Votants : 32
Pouvoirs : 7
Absent : 7

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 septembre 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. KHOULA, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**10 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs****■ Rapport de présentation :****Sophie LEHNER, Adjointe**

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8.

I. Créations

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)
Direction générale Culture, Jeunesse et Citoyenneté	
Professeur d'enseignement artistique	0.375
Professeur d'enseignement artistique	0.13
Professeur d'enseignement artistique	0.25
Direction générale Education et Qualité de Vie	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	0.77
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1
Direction Affaires juridiques, domaniales et commerces	
Adjoint technique territorial	1
Pôle Tranquillité publique	
Adjoint technique territorial	2
TOTAL	5,525

II. Modifications – Créations/Suppressions

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL10-DE

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)	SUPPRESSION (ETP)
Direction générale Culture, Jeunesse et Citoyenneté		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		0.75
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	
Direction Générale des Services Techniques		
Adjoint technique territorial	3.13	2.43
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2.13	1.46
Direction générale Education et Qualité de Vie		
Infirmier en soins généraux hors classe		1
Infirmier en soins généraux	1	
TOTAL	7.26	5.64

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité,
Vu la réunion du comité social territorial du 9 septembre 2024,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 9 septembre 2024,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le tableau des emplois de la collectivité en annexe

Article 2 : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.375 ETP
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.13 ETP
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.25 ETP
- 1 poste d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet 0.77 ETP
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 3 postes d'adjoints technique territorial à temps non complet 0.71 ETP
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Article 3 : de supprimer les postes suivants au grade :

- 7 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'attaché à temps complet
- 2 postes d'animateur à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.69 ETP
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.25 ETP
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 0.325 ETP
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 0.75 ETP

- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet 0.71 ETP
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à 0.43 ETP
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 0.60 ETP
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 2 postes de technicien à temps complet
- 1 poste d'assistante maternelle à temps complet

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL10-DE

S²LOW

Article 4 : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

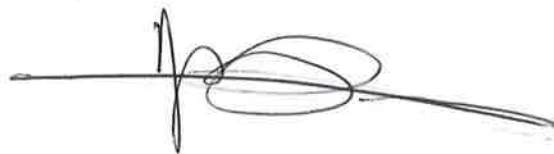
Article 5 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **27 SEP. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DE110-DE